



COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

03/02/2026

PROCÈS-VERBAL N°02/2026

La Commission Fédérale d'Arbitrage s'est réunie le lundi 2 février 2026 par visioconférence.
Membres participants : Ludovic MEILLIER (Président), Nicolas CRULLI, François-Xavier CHAFFOIS, Stéfán LARROQUE, Stéphan LARZUL, Jean-Claude LOPEZ, Quentin LOMBARD, Nathan POLIS, Florence SAUVAGE, Laetitia Odin, Sylvain Ponge.

Membres excusés : Pablo OSSANDON

Les membres de la CFA présents étant au nombre de ONZE (11) à 20h30, la commission peut valablement délibérer.

1. VALIDATION

Les membres de la CFA valident à l'unanimité les PV CFA n°01/2026 et notes CFA 01/2026, CFA 02/2026, CFA 03/2026.

2. ORGANISATION

a. Communication

Toutes les communications sont validées puis réalisées par le Président de Commission

b. Utilisation du drive partagé

Un drive partagé avec l'ensemble des documents inhérents au fonctionnement de la Commission a été mis en place afin d'offrir une meilleure information à l'ensemble des membres.

c. Désignateurs

Les désignateurs portent la responsabilité exclusive de leur nomination, dont ils demeurent seuls juges.

Les désignateurs pour l'exercice 2026 sont :

- Division 1 Baseball : François-Xavier Chaffois
 - Division 2 Baseball : Sylvain Ponge - Stéfán Larroque
 - Division 3 Baseball (en charge de la validation et de l'exploitation des désignations faites par les clubs) : Quentin Lombard
 - Division 1 Féminine Softball : Nicolas Crulli - Florence Sauvage - Jean Claude Lopez
 - Division 1 Masculine Softball (en charge de la validation et de l'exploitation des désignations faites par les clubs) : Nicolas Crulli - Florence Sauvage - Jean Claude Lopez
 - Division 2 Féminine Softball : Nicolas Crulli - Florence Sauvage - Jean Claude Lopez
 - Compétitions nationales jeunes : Quentin Lombard
- d. Elaboration du magazine "Côté Marbre" : Angélique Gonzalez - Ludovic Meillier
- e. Audience devant la CFA : Le poste de président de séance est proposé à Stéfán Larroque.

3. CALENDRIERS NATIONAUX

Les calendriers des compétitions nationales de Baseball, Softball et Baseball5 sont portés à la connaissance des membres de la commission.

4. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- La CFA planche actuellement sur la traduction des règles du Softball Fastpitch 2026-2029 qui seront portées à l'approbation du Comité Directeur très prochainement.
- La CFA planchera par la suite sur la traduction des règles du Softball Slowpitch 2026-2029 qui seront portées à l'approbation du Comité Directeur.
- La CFA valide les dossiers d'engagement des arbitres au profit des équipes de divisions nationales après en avoir pris connaissance.
- La CFA organisera des webinaires, avant le début de la saison nationale, pour partager l'analyse et l'interprétation des nouvelles règles introduites pour le Baseball et le Softball au profit de la population arbitrale et celle des managers des compétitions nationales.
- La CFA et l'INFBS mettront à disposition du tournoi "Roger Joly" de catégories 12U et 15U de Béziers, les 5 et 6 avril, trois superviseurs. Elles lanceront également un appel à candidatures à destination des stagiaires AF2B et AF3B afin de permettre la dotation en arbitres pour la compétition et l'élaboration d'une note de pratique supervisée dans le cadre de leur formation.

5. LISTE DES ARBITRES INTERNATIONAUX

La CFA a fait parvenir, à l'instance WBSC Europe, la liste des arbitres mis à disposition pour les compétitions baseball et softball.

10 arbitres certifiés en Baseball et 8 arbitres certifiés en Softball ont été mis à disposition de la WBSC Europe pour les différentes périodes de début juin à fin octobre 2026.

La liste des officiels Baseball5 certifiés sera remise ultérieurement aux instances internationales.

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale d'Arbitrage portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de cinquante euros (50€), qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

Ludovic MEILLIER
Président Commission Fédérale d'Arbitrage

